

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_079

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es : Bertrand KLING – Irène GIRARD – Jean-Marie HIRTZ – Malika TRANCHINA – Pascal PELINSKI – Stéphanie GRUET – Pierre BIYELA – Daniel THOMASSIN – Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX – Jean-Pierre ROUILLON – Gilles SPIGOLON – Jean-Marc RENARD – Marie-Claire TCHAMKAM – Jessica NATALINO – Jean-Yves SAUSEY – Corinne MARCHAL-TARNUS – Francis SCHILTZ – Salvatore LIVOLSI – Elisabeth DURTESTE -
en exercice	présents	votants	
28	19	27	
Date de convocation 10 décembre 2024			
Date de publication 23 décembre 2024			
Transmis en préfecture le 20 décembre 2024			
Rubrique : 7.1			
Excusé-es : Gilles MAYER procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Jessica NATALINO - Agnès JOHN procuration à Elisabeth DURTESTE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Elisabeth LETONDOR procuration à Daniel THOMASSIN - Alexandra VIEAU procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Paul LEMAIRE procuration à Bertrand KLING - Daniel DIREZ procuration à Marie-Claire TCHAMKAM			
Absent : Yves COLOMBAIN			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Salvatore LIVOLSI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération,

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) a pour objectif d'éclairer le vote des élu-es sur le budget de la ville. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élu-es, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Il porte ainsi sur :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La tenue d'un tel débat est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus. Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires préalable au débat doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission finances et ressources humaines du 9 décembre 2024,

Le conseil municipal,

prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du document DOB 2025 joint en annexe de la présente délibération.

autorise le maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Salvatore DIVOLSI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Malzéville

Conseil municipal du 16 décembre 2024

**L'EXTRÊME DIFFICULTÉ
POUR LES COLLECTIVITÉS
À INSCRIRE LEUR ACTION
DANS UN
ENVIRONNEMENT
RÈGLEMENTAIRE ET
FINANCIER STABLE**

**Il serait injuste que les collectivités paient le
dérapage des finances de l'État**

Septembre 2024 :

- **le déficit public à fin 2024 sera de 60 Mds d'€**
- **Il passe de 4,4 % à 6 %**

Le gouvernement Barnier prévoyait une contribution de 5 Mds d'€ pour les collectivités : 60 000 € a minima pour Malzéville, soit la suppression de :

- *de l'ensemble des crédits alloués aux associations*
- *ou des crédits consacrés aux classes de découvertes + ceux nécessaires aux transports scolaires (piscine et cantine)*
- *ou de l'ensemble des manifestations + le budget participatif*
- *ou de l'ensemble des crédits maintenance de tous les bâtiments communaux*
- *ou encore par exemple de l'ensemble des crédits dédiés à la formation des agents + ceux alloués à la santé et sécurité au travail*

Fin 2024 : les collectivités sont dans l'incertitude :

- **Une loi spéciale pour garantir les finances de l'Etat**
- **Mais quid du projet de loi de finances 2025 ?**

Transformations écologiques et sociales : vers un nouvel effet ciseaux pour les collectivités ?



Les conséquences du réchauffement climatique sont déjà là : les collectivités sont en 1ère ligne.



Les collectivités sont de plus confrontées à une remise en cause de leur assurabilité : fortes hausses des primes et franchises des contrats d'assurance lors de leur renouvellement, absence d'offres lors des ouvertures de plis, voire retrait brutal de certains assureurs.



- **L'assurance dommages aux biens** a dû être relancée hors marché groupé. Malzéville n'a reçu qu'une seule offre. La police passera ainsi de 9 880 € par an à 30 087 €, soit une augmentation de 205 %. La franchise quant à elle passe de 500 € à 5 000 €.
- **L'assurance statutaire** : la cotisation passe de 83 000 € à 120 000 € avec une franchise de 30 jours au lieu de 10. Les remboursements sont plafonnés à 90% au lieu de 100 % aujourd'hui.

Il y a lieu de se demander si demain les collectivités ne devront par être leur propre assureur; les assurances ne couvrant plus que les catastrophes.

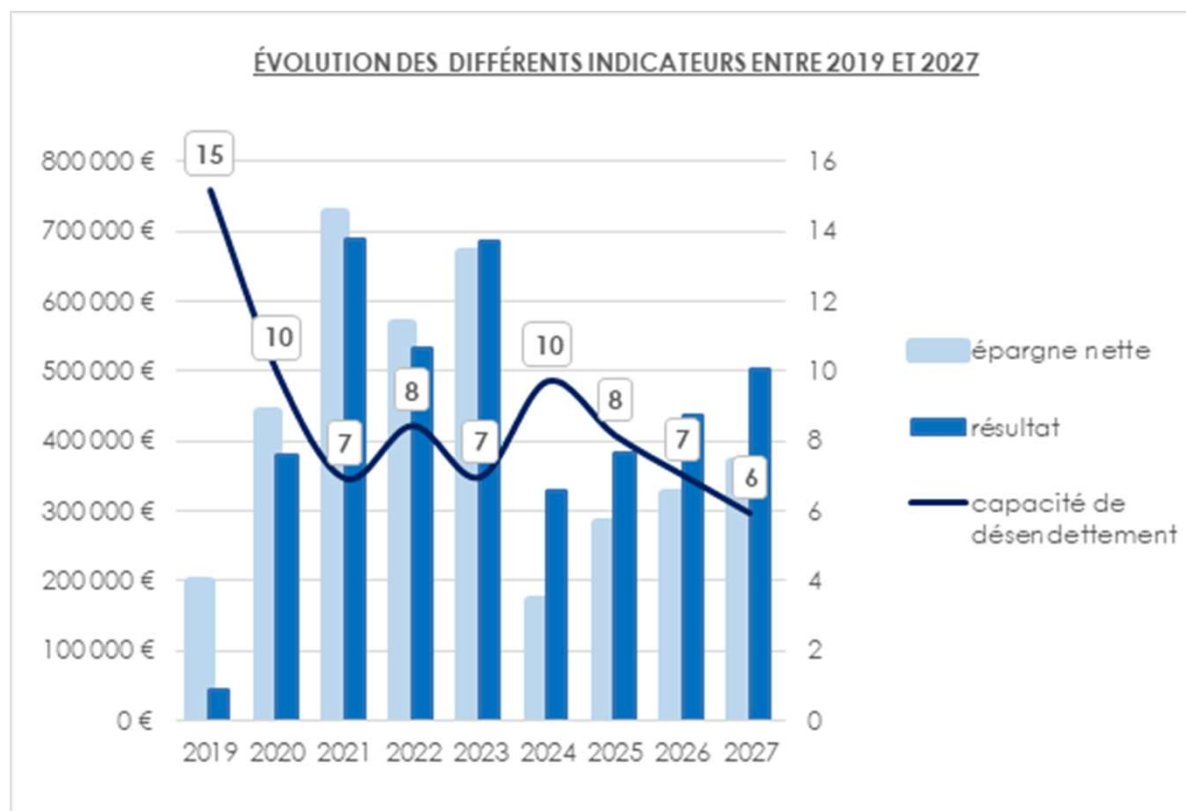
Une nouvelle fois la prospective
et la stratégie déployées
par la commune
doivent être ajustées

Hypothèses prises en compte pour la mise à jour de la prospective financière et budgétaire 2025 - 2027

Perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement 2025 – 2027 (Prospective)		Perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement 2025 – 2027 (Prospective)	
Inflation	+2 % / an	Fiscalité foncière - Reval physique - Reval forfaitaire - Compensations fisc	+2 % en 2025 puis 1,5 %/an +3 % en 2025 puis 2 %/an 0 %
Masse salariale (012)	+2 % / an	Dotations : attente PLF 2025 - Part forfaitaire - DSR - Dot péréquation	-1 % / an +6 % / an -2 % / an
Assurance multirisque	+ 47 % en 2025 0 % <u>ann suiv</u>	Droits de mutation (DMTO)	0 %
Assurance statutaire	+ 38 % en 2025 0 % <u>ann suiv</u>	PFF MGN	0 %
		Fonds de soutien emprunts	0 %
		Produits du domaine	0 %
		Remboursement des frais de personnel	-60 % en 2025 puis 0% / an

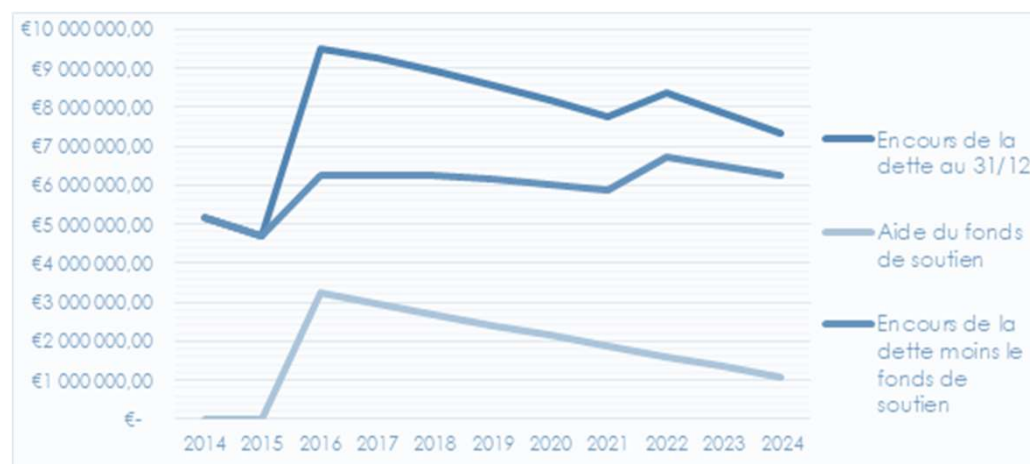
Des ratios consolidés :

- l'épargne nette était de 196 500 € en 2019. Elle est projetée à 336 420 en 2027
- la capacité de désendettement était de 15 ans en 2019. Elle est projetée à 6 ans en 2027



L'évolution de la dette

Au 31 décembre 2024, la dette s'élevait à euros 6 240 099,08 euros (7 315 981,50 euros – 1 075 882,42 euros d'aide du fonds de soutien restant à percevoir). **L'endettement par habitant continue de baisser et s'établit à 753,64 euros par habitant au 31 décembre 2024.**



	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'hbts	8231	8392	8316	8330	8280
Encours au 31/12	8 182 105,00 €	7 780 486,38 €	8 355 830,35 €	7 848 351,20 €	7 315 981,50 €
Soit par habitant	994,06 €	927,13 €	1 004,79 €	942,18 €	883,57 €
Fonds de soutien	2 151 765,00 €	1 882 794,80 €	1 613 823,80 €	1 344 853,11 €	1 075 882,42 €
Soit par habitant	261,42 €	224,00 €	194,06 €	161,45 €	129,94 €
TOTAL	6 030 340,00 €	5 897 961,58 €	6 742 006,55 €	6 503 498,09 €	6 240 099,08 €
Soit par habitant	732,64 €	702,81 €	810,73 €	780,73 €	753,64 €

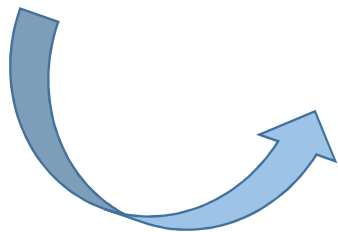
2025 – 2027 : MALZÉVILLE AU RENDEZ-VOUS DES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Se former pour s'engager

Conformément aux engagements pris lors du débat sur les orientations budgétaires 2024, un double cycle de formation a été mis en place.

- Agentes et agents : de mai à juillet 2024
- Élués et élus : novembre 2024

De nombreuses propositions



Idéations issues des formations Transition écologique des agents de la Ville de Malzeville

Action à impact fort et facile à mettre en œuvre	Action à impact fort mais plus difficile à mettre en œuvre	Action à impact moindre mais facile à mettre en œuvre	Action à impact moindre et difficile à mettre en œuvre
<p>Consommations / achats</p> <ul style="list-style-type: none"> Éviter les produits d'entretien ménager (type Lysol) et privilégier le vinaigre blanc. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. <p>Usages numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. <p>Économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. <p>Économies d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les économies d'eau. Privilégier les économies d'eau. Privilégier les économies d'eau. Privilégier les économies d'eau. <p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. <p>Mobilité des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. <p>Sensibilisation, concertation, charte</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. 	<p>Consommations / achats</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. <p>Usages numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. <p>Économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. <p>Économies d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les économies d'eau. Privilégier les économies d'eau. Privilégier les économies d'eau. Privilégier les économies d'eau. <p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. <p>Mobilité des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. <p>Sensibilisation, concertation, charte</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. 	<p>consommation / achats</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. <p>Usages numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. <p>Économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. <p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. <p>Mobilité des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. <p>Sensibilisation, concertation, charte</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. 	<p>consommation / achats</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. Privilégier les produits éco-citoyens et les produits locaux. <p>Usages numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. Privilégier les usages numériques. <p>Économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. Privilégier les économies d'énergie. <p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. Privilégier la gestion des déchets. <p>Mobilité des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. Privilégier la mobilité des agents. <p>Sensibilisation, concertation, charte</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. Privilégier la sensibilisation, concertation, charte. <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité. Privilégier la préservation de la biodiversité.



S'appuyer sur la démocratie interne à la collectivité pour faire fructifier les propositions d'action

Pour faire suite à ce cycle de formation, trois temps sont proposés

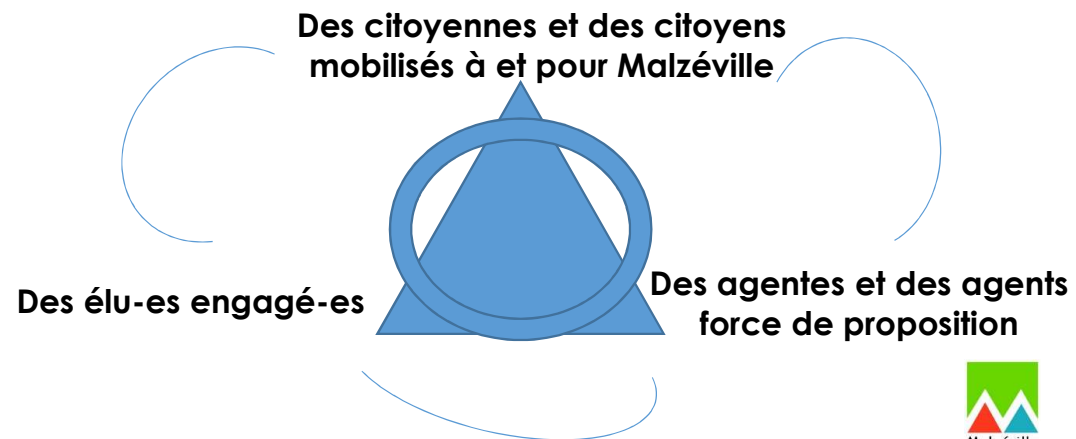
Un temps de débat au sein du comité social territorial pour confirmer l'ambition collective et définir ensemble le cadre de mise en œuvre des pistes proposées dans le cadre de la formation

Un temps de partage et de restitution agent-es / élu-es autour des propositions émises dans les deux groupes

Le temps de l'action en s'appuyant sur l'enveloppe financière que la collectivité met à disposition pour la mise en œuvre des propositions des agent-es (enveloppe PPI 2025 - 2027)

**ÉLU-ES, AGENT-ES ET HABITANT-ES ,
face au triangle de l'inaction :
renforcer le pouvoir d'agir des forces du changement**

S'appuyer sur les Malzévilloises et les Malzévillois qui répondent présents dès lors qu'on les sollicite (budget participatif, convention citoyenne, concertation terrain de l'avenir, etc)



Se faire accompagner dans la démarche de mise en place d'un budget durable par une assistance à maîtrise d'ouvrage de l'AFNOR (association française de normalisation)

- Acculturer la collectivité à la responsabilité sociale des organisations : ambition commune et engagement collectif
- Valoriser les initiatives existantes : « on ne part pas de rien, on fait déjà des choses bien »
- Porter un regard lucide sur la contribution actuelle de la commune à travers l'identification de marges de progression
- Maîtriser collectivement et savoir utiliser des outils fiables et adaptés à la commune dans une logique d'amélioration continue

S'appuyer sur l'expérience de l'AFNOR

Co-construire une cartographie de la commune :

- Forces/faiblesses, opportunités/menaces
- Dans 10 ans, 20 ans nous aurons réussi si ...

Diagnostiquer nos pratiques actuelles

- Des entretiens
- Un diagnostic sur « preuves » (le budget, l'ABS, le PLUi, le marché périscolaire, etc)

Des focus groupes pour analyser à la boussole des ODD :

- Des projets d'investissement emblématiques
- Des politiques publiques

Investir pour l'avenir : plan pluriannuel d'investissement 2025 – 2027

La capacité prévisionnelle d'investissement de la commune pour les années 2025, 2026 et 2027 s'élève à 2 964 000 €, soit une moyenne annuelle de près d'un million d'euros.

Elle a été définie sur la base de la prospective financière mise à jour des nouvelles conditions d'assurance de la commune ainsi que des mesures inscrites dans le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025.*

** Ces dernières seront réactualisées si nécessaire dès lors que le parlement adoptera la loi de finances 2025 ainsi que celle relative au budget de la sécurité sociale que présentera le futur gouvernement .*

Outil de transparence permettant de présenter aux habitants **les engagements à venir** mais aussi de **bonne gestion** puisque qu'il fixe une trajectoire financière pluriannuelle, le **PPI 2025-2027** est un document de **pilotage de la stratégie d'investissement** de la commune.

Le programme entend renforcer la **contribution de la commune aux objectifs de développement durable** (ODD - responsabilité sociétale des organisations).

Il intègre enfin un **volet prévisionnel de recettes** conformément à **la stratégie de la municipalité d'optimisation des ressources**.

Prévisionnel et évolutif, **le PPI sera actualisé chaque année**.

Quatre types de projets sont prévus dans la programmation pluriannuelle 2025 – 2027 de la commune pour une enveloppe prévisionnelle de 2 714 000 euros :

- **Les investissements liés aux projets d'ores et déjà engagés par la collectivité**
- **Les investissements nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques (moyens des services)**
- **Les projets nouveaux à destination des habitantes et des habitants de la commune et ceux visant à améliorer la qualité de vie au travail des agentes et des agents et celle de l'accueil au sein de la maire**
- **Les études liées aux enjeux de maintenance des équipements et d'anticipation de besoins à venir.**